

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

N^o: XII.

M A R S 1791.

D I M A N C H E 27.

Séance du Vendredi 18.

O n ouvrit la Séance par le Rapport de l'examen de la Commission du Trésor de Lithuanie. *Mr. Butrimowicz* Nonce de *Pińsk*, qui a tenu le Registre de la Députation, représenta que la recette générale du Trésor de Lithuanie pendant deux années, l'avoit depuis le mois de Septembre 1786, jusqu'au mois de Mars 1788, montoit à la somme de 10,365,136. fl. 15. gr. & la Dépense à 9,913,362. fl. 18. gr. & que toute défaillance faite, les arérages étoient de 741,969. fl. 28. gr. que le Trésor avoit essuyé des pertes considérables par les déprédations de ses officiers ; qu'en conséquence la Députation étoit d'avis de faire examiner par la Commission les cautionnements & suretés de tous les employés de la Régie, & en éloigner ceux qui n'en auroient pas de suffisants ; que désormais ce ne seroit pas le seul Chef, mais la Commission *in pleno*, qui nommeroit aux emplois vacants dans le Trésor. Il pro-

posa de la part de la Députation , d'abolir les Douanes qui subsistent entre la Pologne & la Lithuanie , & de réformer les abus qui ont lieu dans la perception des Droits , nommément celui qu'on a introduit pour les Marchands Russes , qui d'après la Constitution de 1768. ne sont astreints à payer que 128. fl. par Cheval , quand même ils transporteront des marchandises de la plus grande valeur . Il finit son Rapport par donner des idées sur quelques sujets économiques , ainsi qu'un plan bien rédigé pour achever le canal qui doit joindre les Rivières de *Pina* & de *Mouchawiec*.

Il fut enjoint à la Députation de vérifier aussi la Recette & la Dépense du Trésor de Lithuanie pendant le dernier semestre.

On prit à délibérer quelques projets relatifs à la Régie.

Mr. le Maréchal de la Diète fit faire la lecture d'une lettre que le Roi des François avoit adressée aux Etats. Elle porte en substance : que Sa Majesté très Chrétienne , de concert avec la Nation Françoise , désire resserrer les liens de l'amitié & de la bonne intelligence qui avoient subsisté depuis longtems entre les deux Puissances , & que pour cet effet elle avoit décidé d'envoyer un Ministre plénipotentiaire près de la République. Les Etats témoignèrent unanimement leur satisfaction sur le contenu de cette lettre , & Mr. le Maréchal de la Diète ayant été autorisé à y répondre , limita la Séance au lundi suivant.

Séance du Lundi 14.

Après l'ouverture de la Séance , Mr. le Maréchal de la Diète dit : qu'on s'étoit enfin apperçu , que l'im-

position des peaux, loin de répondre à l'attente des Etats, arrêtoit le commerce intérieur, préjudicloit notablement au progrès des fabriques, & qu'en outre elle étoit très onéreuse aux habitants. Pour remédier à ces inconveniens, la Députation vient de rédiger un projet de réforme, qu'elle remet à la décision de la Diète. On en fit la lecture; mais après quelques contestations, on en suspendit la décision pour le peser plus mûrement.

On proposa un projet à peu-près semblable pour le Grand Duché de Lithuanie, qui porte que les petites villes & villages payeroient, à la place de l'imposition des peaux, deux *Garniec* (*) de seigle, & 4. *Garniec* d'avoine par feu.

Mr. le Prince *Jablonowski* Castellan de Cracovie, s'opposa à ce projet, & observa que la Députation nommée pour alléger la fiscalité des peaux, si onéreuse à tout consommateur, l'avoit changée en un impôt sur les terres, ce qui devoit nécessairement porter préjudice à l'agriculture.

Mr. *Zietiński* Nonce de *Block*, fut d'avis de ne charger que les villes de cette *accise*, & d'éargner le Laboureur qui n'est déjà que trop grisé. Que pour éviter les frais de Régie, il falloit enjoindre aux Magistrats des villes, de faire la perception de cet impôt.

On résolut de discuter avec attention cet objet dont, la decision fut suspendue.

Mr. *Butrymowicz* Nonce de *Pinck*, continua son rapport sur les opérations du Trésor de Lithuanie, & démontre que la Recette générale de deux années, c'est-à-dire, depuis le 1. Octobre 1788. jusqu'au même mois

de l'année 1790. montoit à la somme de 24,010,514. fl. 12. gr. y compris les anciens & les nouveaux impôts. Que le Trésor de Lithuanie n'avoit payé pour les dépenses Civiles que 5,384,929. fl. 15. gr., & pour les dépenses Militaires de la même province 15,625,093. fl. 18. gr. qu'ainsi il restoit à rentrer dans la caisse 3,002,491. fl. 15 gr. La suite du rapport fût remise à la Séance suivante qu'on limita au lendemain.

Séance du Mardi 22.

Mr. Butrymowicz Nonce de Pinsk, continua son rapport sur le Trésor de Lithuanie. Il proposa d'abroger la Loi qui enjoint aux Commissions Palatinale de percevoir les impôts de cette Province, ce qui donne lieu à quantité d'inconvénients ; Il dit qu'on avoit payé du fond d'amortissement des dettes Nationnale 665,298. fl. 26. 2. gros ; & que celles de la Lithuanie ne montoient plus qu'à 67,200. fl. Il fit sentir que la Commission du Trésor avoit commis quelques erreurs dans son administration—que les frais de Régie des peaux se portoient à 279,610. tandis qu'elles n'avoient produit que 400,000.fl.—Que la Députation jugeoit nécessaire de faire entamer une négociation Ministérielle avec la Cour de Russie pour oter les priviléges accordés aux Marchands Russes par la Constitution de 1775. & finit par présenter un plan conçu par la Commission du Trésor de Lithuanie, sur l'amélioration de la Régie de cette Province.

On proposa d'abolir les Douanes qui subsistent entre la Pologne & la Lithuanie. Après quelques débats, cet objet fût mis en délibération.

On reprit le projet sur l'abolition de la fiscalité des peaux ; les opinions étant partagées, *Mr. Kublitski Nonce de Livonie*, annonça que les Sr. *Pafchalis* offroit à la République, 12,000.000. de florins par année pour la ferme de toutes les peaux , excepté celles de Veaux ; Qu'il les feroit préparer à ses frais , & en feroit baisser le prix de 4. à 6. fl. la pièce. Qu'à l'avenir on n'exporteroit chez l'Etranger , que des Cuirs tannés , & qu'en outre il feroit une avance de 3. Millions par semestre. On convint que les vues & les Moyens de ce concurrent feroient examinés.

On inculpa la Commission du Tresor de Lithuanie , d'avoir fait arrêter un Citoyen sans l'avoir préalablement convaincu , suivant la teneur de la Loi ; Les Etats chargèrent la Députation pour l'examen , de prendre connoissance de cette affaire , ainsi que des autres Grieffs à la charge de cette Magistrature.

A la demande de quelques Membres la Séance fût ajournée au lendemain mercredi.

Séance du Mercredi 23.

On fit la lecture d'une information donnée par la Commission du Trésor de la Couronne pour des Starosties sur les quelles il y a des sommes hypothéquées en faveur de quelques particuliers. Elle fût prise à délibérer.

Mr. Morfski Nonce de Lublin , demanda que les Starosties & les Terres dites Royales , fûsent vendues pour le profit du Trésor , au plus offrant. Cette motion fût appuyée par *Mr. Korfak Nonce de Jilna*.

Mr. Czacki Nonce de Czerniechow , proposa , pour épargner les frais de Régie des peaux , de

les céder aux Villes à un prix proportionné au produit que le Trésor en retire , & d'établir 30. pour cent de droits de sortie sur cette marchandise crue.

Mr. le Maréchal de la Diète déclara qu'à la prochaine tenue des assemblées Provinciales, on discuteroit sur cet impôt ; & on limita la Séance au lendemain.

Séance du Jeudi 24.

On s'occupa de Matieres relatives à la Législation : & on commença par décider le projet des Diétines rédigé par la Députation ; il fût mis au scrutin ; & 101. voix contre 64. le firent passer en Loi. Nous nous réservons d'insérer dans la feuille suivante le détail des discussions intéressantes aux quelles cette Matière a donné lieu.

La Séance fût adjournée au lundi suivant.

N O T E.

Le Soussigné Conseiller Privé de l'Égation & chargé des affaires de Sa Majesté le Roi de Prusse , peiné de l'effet qu'a pu faire sur les opinions une nouvelle aussi contraire à la Vérité qu'à la probabilité même , & qui a été répandue avec la plus grande affectation , dans l'intention de porter atteinte à la confiance & à l'amitié si heureusement établies entre le Roi son Maître & la Sérénissime République de Pologne , s'est empressé d'en faire passer & l'avis & l'impression à Sa Cour .

Autorisé par des Ordres de la main propre de Sa Majesté , & par ceux de son Ministère à témoigner combien le Roi son Maître a été indigné de ce

qu'on a osé lui prêter des vues si opposées aux Sentimens d'amitié & d'intérêt qu'il porte à Sa Majesté le Roi & la Serenissime République de Pologne, & à son désir de lui inspirer la confiance que les intentions pures & désintéressées du Roi lui méritent, le Comte de Goltz s'empresse de s'acquitter de ses Ordres, en mettant sous les yeux de l'ILLUSTRE Députation des affaires Etrangères les propres termes de ses Dépeches en date du 19. de ce Mois, tels qu'ils vont suivre.

„ Je vois par votre rapport du 10 de ce Mois,
 „ que la Nation & la Diète de Pologne a été allarmée
 „ par des nouvelles transcrives de Vienne, qui por-
 „ tent, que par des ouvertures faites au Ministère
 „ Autrichien, j'avois offert à l'Empereur la perspe-
 „ ctive d'un arrondissement en Galicie s'il vouloit co-
 „ opérer à me procurer l'acquisition de Dantzig & de
 „ Thorn. — Je ne peux pas assez vous témoigner
 „ ma Surprise de ce qu'une nouvelle pareille a pu être
 „ transmise avec tant d'assurance en Pologne, & plus
 „ encore de ce qu'on y a pu donner la moindre Crédance
 „ à des imputations de cette nature. Ma volonté est
 „ que, sans perte de temps, vous devez défausser &
 „ démentir cette nouvelle, en déclarant par tout &
 „ dans toutes les occasions convenables, de la manière
 „ la plus solennelle & la plus positive, que ce n'étoit
 „ qu'une nouvelle malicieusement inventée, pour m:
 „ compromettre avec la Diète & pour exciter la
 „ méfiance de la Nation contre moi. Je peux défi-
 „ qui que ce soit de produire la moindre preuve
 „ qu'il se soit rien passé entre moi et la Cour de V.

„ enne , qui Authorise un pareil soupçon , & loin qu'il
 „ ait été question entre moi & cette Cour d'un nouveau
 „ Démembrement de la Pologne . je ferois plutôt le
 „ premier à m'y opposer . Sa Majesté le Roi & la
 „ Sérénissime République de Pologne , peuvent y Com-
 „ pter & me doivent la conviction que mon intention
 „ n'a jamais été de demander aucun sacrifice , mais
 „ que quand j'ai énoncé le desir de faire des arran-
 „ gements convenables . j'ai toujours mis pour base
 „ qu'ils feroient agréables aux deux Parties , & que
 „ l'Equivalent feroit jugé juste & suffisant . J'espére
 „ que cette déclaration en rassurant les esprits , dé-
 „ truira un bruit qui porte atteinte à mon Caractere
 „ personnel autant qu'à mes principes & sentimens
 „ envers l'Illustre Nation Polonoise . Vous ferez de
 „ votre côte des recherches ultérieures pour approfondir
 „ la source d'où cette nouvelle peut être venue . ”

Le souffrigné se félicite qu'en articulant de cette manière le desir bien sincère du Roi son Maître , de détruire toute supposition qui pourroit donner lieu à des follicitudes , il devient l'interprète des sentimens qui ne laissent aucun doute sur l'amitié que le Roi son Maître porte à la Sérénissime République de Pologne , de même que sur la part qu'il prend à son indépendance & à son bien être actuel & futur.

En s'acquittant de cette Commission flatteuse , le Comte De Goltz a l'honneur de prier son Excellence Mr: le Comte Małachowski , Grand Chancelier de la Couronne & President de la Députation des Affaires Etrangères , de porter tout ce qui a été énoncé ci dessus à la haute connoissance de Sa Majesté le Roi & les Sérénissimes Etats de la République assemblés en Diète .

Varsovie le 28. Mars 1794. Signé le Comte de Goltz.